



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Agen, le 29 mai 2012

La directrice académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les directeurs
d'écoles publiques et privées
du Lot et Garonne

s/c de mesdames et messieurs les IEN

IEN Agen 1

Affaire suivie par
M Bernard Fainzang
Téléphone :
05 53 47 59 53
Fax : 05 53 96 26 49

Mèl
[ien.agen1@ac-
bordeaux.fr](mailto:ien.agen1@ac-bordeaux.fr)

Objet : Evaluation nationale des acquis des élèves en CM2 et en CE1 (mai 2012).
Réf : note de service du 4 mai 2012 – publiée au COE le 4 mai

J'ai l'honneur de vous informer de la décision de Monsieur le ministre de l'éducation nationale de suspendre la remontée nationale des données statistiques.

En conséquence, ma note de service en date du 4 mai 2012 est modifiée en ce sens quant à ce point précis.

Pour autant, ces évaluations pourront être utilisées localement pour vérifier les acquisitions de chacun des élèves et mettre en œuvre les démarches pédagogiques appropriées au sein de la classe et de l'école pour la réussite de tous. Elles serviront aussi de support aux échanges avec les familles.

Les outils numériques présentés sur DIRECT-INFO constitueront des aides précieuses dans ce but. Je vous invite à vous rapprocher de votre IEN de circonscription qui est chargé de coordonner le suivi de ces opérations.

Monsieur le ministre précise que pour l'avenir, cette décision ne remet nullement en cause la nécessité d'une évaluation du système éducatif. Une réflexion et une concertation sont engagées dès maintenant pour refonder l'ensemble du système d'évaluation.

Pour cette session 2012, la prime de 400 euros versée aux enseignants en charge de ces évaluations sera conservée. Le dispositif de saisie par les directeurs des maîtres concernés est disponible sur Base 47.

Je vous remercie de votre implication.

Pour le recteur, et par délégation,
La directrice académique des services
de l'éducation nationale

Laurence ADELINÉ